

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE L'AVEYRON

Arrondissement  
de Rodez

Commune de  
Taussac

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*

Commune de Taussac

\*\*\*\*

Arrêté N° 2025-012 du 22 mai 2025

**OBJET : ARRETE** déviation de la circulation lors de la manifestation « Fête d'été » Rue de l'église de Taussac, la Route Bazaygues et la Rue du Château dans l'agglomération de Taussac

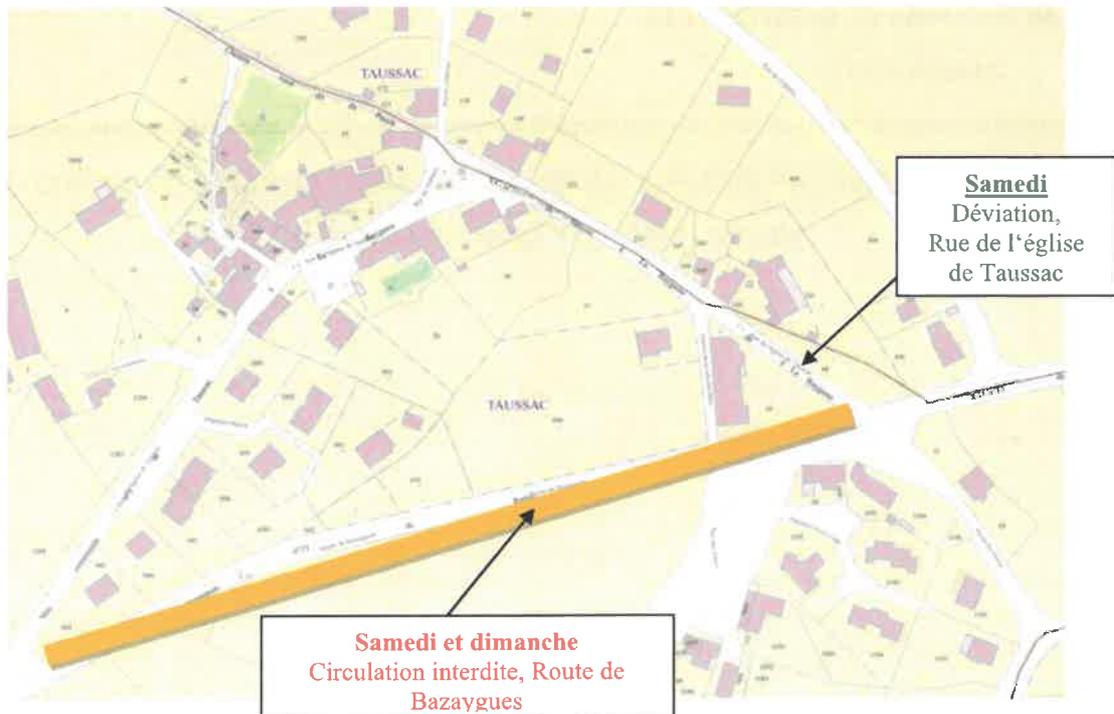
Le Maire de Taussac,

VU les dispositions du Code Pénal,  
VU l'article R.411.8 du Code de la Route,  
VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que l'organisation de la fête d'été de Taussac par l'Association « Comité des Fêtes », doit être assurée dans les meilleures conditions possibles pour le bon déroulement de cette manifestation.

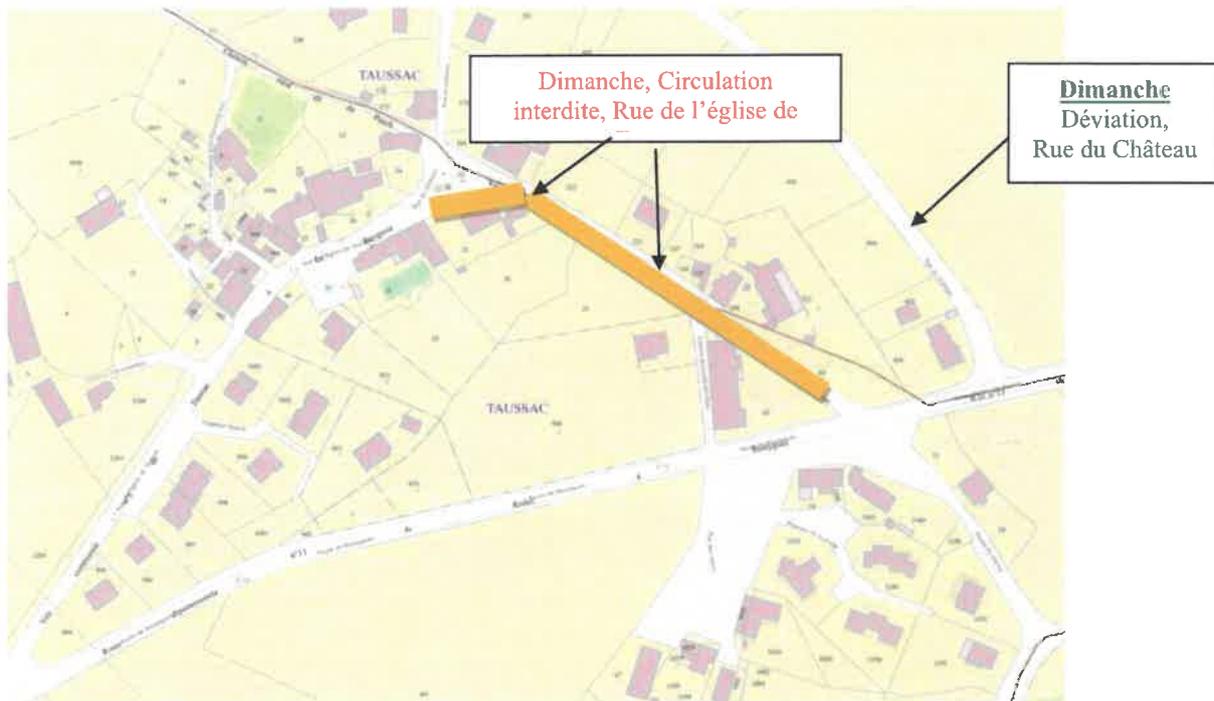
## ARRETE

**Article 1** : La circulation sera interdite à tout véhicule sur une portion de la Route de Bazaygues (environ 350 mètres), traversant le village de Taussac, le samedi 12 juillet 2025, de 13 heures 30 minutes au dimanche 13 juillet 2025 à 24 heures.



**Article 2** : En venant de Mur-De-Barrez, Route de Bazaygues, Route de Masclat, la circulation sera déviée, le samedi 12 juillet 2025 à partir de 13h30 vers la rue de l'église de Taussac et le dimanche 13 juillet 2025 jusqu'à 18 heures par la Rue du Château.

**Article 3** : La circulation sera interdite à tout véhicule sur une portion de la rue de l'église de Taussac, entre le carrefour de la salle des fêtes et l'embranchement de la rue du Château, le dimanche 13 juillet 2025, de 07 heures à 18 heures.



**Article 4** : Le stationnement sera interdit sur la portion de la route Bazaygues et la rue de l'église de Taussac fermées à la circulation.

**Article 4** : La signalisation réglementaire sera mise en place par les membres de l'Association « Comité des fêtes » de Taussac.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Mur-de-Barrez,
- Monsieur le Subdivisionnaire de l'Équipement,
- Messieurs les co-président de l'Association « Comité des Fêtes » de Taussac,
- Centre d'Incendie et de Secours du Carladez.

Chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Taussac, le 22 mai 2025

Le Maire



Jean Raymond CAYZAC

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

ARRETE déviation de la circulation lors de la manifestation « Fête d'été »

Objet de l'acte : Rue de l'église de Taussac, la Route Bazaygues et la Rue du Château  
dans l'agglomération de Taussac

.....  
Date de décision: 22/05/2025

Date de réception de l'accusé 22/05/2025

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2025AR2205012

Identifiant unique de l'acte : 012-211202775-20250522-2025AR2205012-AR

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 6 .1 .7

Libertés publiques et pouvoirs de police

Police municipale

autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : AR2025-012 Déviation Fête d'été Juillet.pdf ( 99\_AR-012-211202775-  
20250522-2025AR2205012-AR-1-1\_1.pdf )